

HONORAIRES DE GERANCE/LOCATION

(TVA COMPRISE 20% au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2014)



GESTION : A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

• GESTION COURANTE

Sur le montant de toutes les sommes
TTC encaissées
Entre 6,5 et 8 % HT

OPTIONS :

• ASSURANCE LOYER :

Sur le montant de toutes les sommes
TTC encaissées

2.50 % + 1.02% honoraires gestion et
suivi procédure

• DECLARATION FISCALE :

Revenus Fonciers :

1 lot : **54 €**

le lot supplémentaire dans même
immeuble : **27 €**

• ASSURANCES PNO : 72€/lot

• ACCES INTERNET : 5€ TTC/AN

AVENANT BAIL D'HABITATION

Entièrement à la charge du locataire

• Avenant au bail :

Dans le cas où l'unique locataire souhaite
ajouter une personne au bail :

- Somme forfaitaire : **120.00 €**

• Avenant au bail – En cas de co-location :

En cas de départ d'un des co-preneurs, le
locataire remplaçant s'acquittera **de la quote
part de la commission d'agence prévue si
nouveau bail calculée selon le nombre
d'occupants.**

LOCATION BAIL D'HABITATION LOI 89

(location appartement soumis à la loi 89 modifiée)

➤ PART PROPRIETAIRE :

(Sur le montant du loyer annuel net des charges)

- Entremise :

- Du studio au 2 pièces : **6,07 %**
- Du 3 au 4 pièces : **5,57 %**
- A partir du 5 pièces : **5,32%**

- Rédaction d'acte :

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
3 %

➤ PART LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier, rédaction acte :

- Zone très tendue (A bis) : 12€ TTC/m² surface habitable
- Zone tendue (A) : 10€ TTC/m² surface habitable
- Reste territoire : 8€ TTC/m² surface habitable

- Etablissement état des lieux entrée :

- 3€ TTC/m² surface habitable

LOCATION BAIL D'HABITATION HORS LOI 89

(location appartement NON soumis à la loi 89 modifiée)

Réparties par moitié entre le locataire et le propriétaire

Sur le montant du loyer annuel net des charges

- Entremise :

- Du studio au 2 pièces : **12,14 %**
- Du 3 au 4 pièces : **11,14 %**
- A partir du 5 pièces : **10,64 %**

- Rédaction d'acte :

Sur le montant du loyer annuel net des charges :
6 %

LOCATION BAIL COMMERCIAL/PROFESSIONNEL

Entièrement à la charge du locataire

- Entremise et rédaction d'acte :

Sur le montant des 3 premières années
du bail : **10 % HT**

- Rédaction d'acte – Renouvellement :

- Forfait 1^{er} avenant : **180.00 €**

- Forfait 2^{ème} avenant : **180.00 €**

- Forfait renouvellement **360.00 €**

LOCATION PARKING

Réparties par moitié entre le locataire et le
propriétaire

- Entremise et rédaction d'acte

Sur le montant du loyer annuel net des
charges :
10 % HT